

Le Moniteur.fr, 2 juin 2014

202014 Commande publique : la commission des lois du Sénat hostile à une réforme par ordonnances - Commande publique

LE MONITEUR.fr L'ACTUALITÉ EN CONTINENT ET LES SERVICES DE LA CONSTRUCTION
L'ÉQUIPEMENT DE LA MAISON ET LES SERVICES DE LA CONSTRUCTION

LA MATÉRIAUTHÈQUE
LA BASE DE VOTRE INSPIRATION

DECOUVRIEZ NOS OFFRES

COMMANDE PUBLIQUE

Commande publique : la commission des lois du Sénat hostile à une réforme par ordonnances

Par Sophie-Fabrice - LE MONITEUR.FR - PLUS DE 100 PROJETS ET 148

Mots clés : Communication - marketing - Régulation européenne



1028 - Le mail des marchés publics (marchés publics)

Jean-Pierre Sueur, président (PS) de la commission des lois du Sénat, a présenté le 28 mai une communication sur l'élaboration et la transposition des directives européennes marchés publics et concessions.

Une bonne nouvelle ! Pour la commission des lois sénatoriale, les négociations au niveau européen ont permis de faire évoluer dans le bon sens le paquet « commande publique » adopté définitivement le 26 février 2014. Dans une communication du 28 mai, Jean-Pierre Sueur, qui préside cette commission, se réjouit que si les États membres comme les collectivités territoriales se sentent visés désormais explicitement, la liberté de choisir le mode de gestion qu'ils souhaitent pour l'exercice de leurs missions ». Et que « les obligations procédurales pesant sur les pouvoirs adjudicateurs (dans la directive concessions) aient été allégées », préservant la spécificité de ces contrats par rapport aux marchés publics.

Aura-t-il de satisfaction la dispersion au cours des négociations de l'obligation, pour lutter contre le favoritisme, la corruption et les conflits d'intérêt, de créer un organe de contrôle par Etat (combatu aussi par Bascy, qui y voyait un « Big brother des marchés publics »). La commission des lois assure « la liberté laissée aux États membres pour assurer l'application des exigences européennes » en la matière.

La refondation des PPP ne doit pas échapper au Parlement

Enfin la commission des lois se prononce sur les modalités de transposition des trois directives telles qu'annoncées [dans notre dossier sur Pierre Bagnard](#), alors ministre de l'Économie. Elle « soutient à la volée la volonté d'une refondation du droit de la commande publique, notamment pour ce qui est des partenariats public-privé ». Mais attention à la méthode : pour la commission, « la modification des règles sur ces partenariats public-privé et la fixation des grands principes de niveau législatif en matière de commande publique ne peut, à son avis, justifier le recours aux ordonnances, ces questions nécessitent un examen par le Parlement ». Nul doute que Jean-Pierre Sueur, qui a toujours bataillé contre un recours excessif aux partenariats public-privé, fera entendre sa voix lors des débats sur la future loi d'habilitation à agir par ordonnances.

<http://www.lemoniteur.fr/105-commande-publique-tridocbulletin20140602-commande-publique-la-commission-des-lois-du-senat-hostile-a-une-reforme-p...>